



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit urgente de
fr. 150'000.-- permettant le changement d'un tronçon de
conduite d'eau potable sous la rue de la Prairie**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Au cours de la semaine 17 (du 23 au 29 avril 2018), la conduite d'eau potable située sous la rue de la Prairie a cédé à la hauteur du numéro 19 et a soulevé la route vu l'ampleur du trou sur la canalisation.

Cette dernière a été réparée au moyen d'un manchon, étant donné que la conduite semblait visuellement en bon état d'une part et d'autre de l'orifice.

Cependant, une nouvelle fuite s'est déclarée la semaine suivante. Cette dernière provenait d'un nouveau trou dans la conduite située à 30 centimètres du précédent. La canalisation a alors à nouveau été réparée au moyen d'un manchon.

Ces fuites sont survenues chaque fois à la suite d'une prise d'eau à une hydrante, ce qui démontre la fragilité extrême du réseau d'eau dans ce secteur car la manipulation de la borne hydrante a à chaque fois été effectuée conformément aux règles en la matière.

Le Conseil communal constate qu'il s'agit de la cinquième fuite réparée à cet endroit et n'aimerait pas devoir encore intervenir une nouvelle fois pour un événement similaire. En effet, chaque réparation d'une conduite d'eau potable coûte environ fr. 10'000.- et il s'agit d'arrêter rapidement l'hémorragie.

Ce secteur étant clairement le plus fragile du réseau d'eau potable de notre localité, le Conseil communal estime qu'il est urgent de remplacer la canalisation à cet endroit, ce qui explique que cette demande de crédit soit accompagnée de la clause d'urgence permettant ainsi d'engager les travaux immédiatement sans devoir attendre la fin du délai référendaire. S'ils ne sont pas entrepris très rapidement, nous nous exposerions alors sans doute à de nouvelles ruptures de cette conduite.

L'idée est de changer 150 mètres de canalisation depuis le gendarme couché en direction de La Sagne. Selon son expérience, le Conseil communal estime le coût de ces travaux à fr. 1'000.- le mètre, soit un total de fr. 150'000.-.

Comme cet investissement concerne l'approvisionnement en eau, il n'entre pas dans le cadre du frein à l'endettement communal. Celui-ci ne va donc pas empêcher les autres investissements communaux. Les amortissements liés seront couverts par les taxes perçues auprès des consommateurs d'eau et ne grèveront pas le ménage communal lors des prochains exercices.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 4 mai 2018,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
sur proposition du Conseil communal

Arrête :

- Article premier :** Un crédit de fr. 150'000.-- est accordé au Conseil communal pour lui permettre le changement d'un tronçon de conduite d'eau potable sous la rue de la Prairie.
- Article 2 :** La dépense sera comptabilisée au chapitre « Approvisionnement en eau » et sera amortie à raison de 2% l'an.
- Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires pour financer cet investissement.
- Article 4 :** Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence.
- Article 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Les Ponts-de-Martel, le 17 mai 2018

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Guillaume Maire

José Chopard